

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 34 (1963)
Heft: 7

Artikel: L'allocution de M. Virgile Moine, président du Conseil-exécutif
Autor: Moine, V.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825108>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'allocution de M. Virgile Moine, président du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif a tenu ses promesses. Après la rénovation du château, abritant les administrations du district, travail qui s'est étendu sur près de trois années et qui fait l'admiration des visiteurs, il a été possible d'aménager l'Hôtel de Gléresse. Et les premiers travaux déburent maintenant pour redonner à l'ancienne église des Jésuites l'éclat et le style qu'avaient ternis les sacrilèges d'il y a trois quarts de siècle en transformant en halle de gymnastique — et quelle halle ! — et en bibliothèque un des édifices les plus somptueux de notre pays. Nous sommes heureux que réparation soit faite, au sens propre et figuré. Tout en ressuscitant le passé, nous n'avons pas négligé l'avenir, puisqu'une vaste place de sport avec deux halles a été aménagée en faveur des écoles supérieures. Un bâtiment pour l'Ecole normale ménagère est en construction et le concours pour une nouvelle Ecole normale est clos. Les archives constituent, pour un Etat, des documents de première importance. Les Grecs avaient coutume de déposer les leurs dans un temple, sous la protection des dieux. Par un acte, muni d'un sceau ministériel, un souverain ou une communauté faisait valoir ses droits. On sait d'ailleurs combien, au moyen âge, des falsificateurs s'entendaient à imiter des lettres de franchise ou des actes de propriété, parfois sources de guerre, en tout cas de procès et de contestations qui pouvaient durer plus d'un siècle.

En 1949, le Comité de Moutier, en demandant que les archives de l'ancienne principauté fussent transférées à Porrentruy, qu'elles avaient quitté à la fin du siècle dernier, présentait un vœu cher à la plupart de nos compatriotes. Ce vœu est exaucé, et nous nous plaignons à reconnaître qu'elles sont classées scientifiquement, en excellent état de conservation. J'en remercie M. l'archiviste Haeusler, et son prédécesseur M. von Fischer, ainsi que M. le Dr Rais, digne successeur de feu Amédée Membrez.

Je ne voudrais pas décevoir mes compatriotes qui rêvaient peut-être de mines inépuisables pour notre histoire et faciles à exploiter. Hélas, les archives de l'ancien évêché reflètent les vicissitudes de notre passé, ce passé qui nous a modelés et dont nous n'avons pas à rougir. Seuls des spécialistes peuvent se pencher sur ces documents. Qu'il vous suffise de savoir qu'un violent incendie du château, en 1558, détruisit un grand nombre d'actes et de volumes, de sorte que des documents antérieurs à cette date sont assez rares. Et la guerre de Trente-Ans, obligeant le Prince-Evêque à de multiples déplacements, à cause des armées impériales, suédoises et françaises qui ravageaient les bailliages du nord, nuisit beaucoup aux archives, dont des pièces précieuses furent perdues.

Il fallut le retour à la paix et surtout la réorganisation de la principauté, au XVIII^e siècle, tendant à une administration moderne, pour qu'on procédât à un classement des documents, titres, parchemins et papiers, d'autant plus que les sujets du Prince commençaient à contester, selon l'esprit du temps, les droits du souverain dans cer-



MM. Virgile Moine, président du Gouvernement (à gauche) et Henri Huber, directeur des Travaux publics (à droite), entourant M. Ali Rebetez, ancien président de l'Emulation

tains domaines. Grâce à l'archiviste Maldoner, de Fribourg-en-Brigau, de 1749 à 1765, un inventaire général fut établi et les centaines de procès-verbaux, missives, terriers et rentiers, minutes de notaires, etc., furent classés, mis en liasses, numérotés, sous la rubrique *Spiritualia* pour les affaires ecclésiastiques, en latin, et *Temporalia* pour les affaires temporelles, en allemand, rarement en français. Le Prince-Evêque étant prince du Saint-Empire romain germanique, l'allemand était la langue officielle, la seule reconnue par décret du 15 novembre 1651 « *Betreffend die ausschliessliche Verwendung der deutschen Sprache im schriftlicher Verkehr mit dem Landesherren.* »

Les documents composant les archives sont écrits en allemand dans la proportion de 62 %, en latin pour 22 %, en français pour 16 %. La plupart des documents de la cour du Prince et de la correspondance avec les hauts officiers sont en allemand.

Les papiers de l'administration régionale et locale sont en général dans la langue de bailliage. N'oublions pas que les bailliages allemands (Laufonnais, Pfeffingen, Birsickthal, Istein, Schliengen, Boujean/Bienne) constituaient plus de la moitié de la principauté. Ce facteur n'est pas fait pour faciliter la tâche de nos futurs historiens, d'autant plus que les documents sont souvent d'une écriture peu lisible. Il est vrai que, dès le XVIII^e siècle, la langue française prend une place de plus en plus grande, sous l'influence de Versailles.

J'ai dit que les archives de l'ancienne principauté reflétaient les vicissitudes de notre histoire. Non seulement elles constituent pour nous une lecture difficile, à cause de la langue ; non seulement elles concernent surtout les rapports entre le Prince et l'Empire germanique — les Reichsacta sont abondants, ainsi que les procès-verbaux des Diètes d'Empire — mais la tourmente révolutionnaire les a encore amenuisées. Le prince-évêque Joseph-Sigismond de Roggenbach, fuyant Porrentruy en 1792, emporta avec lui les archives les plus précieuses, placées dans des caisses et des tonneaux, et qui suivirent le chemin de l'exil, de Bellelay à Bienne, à Constance, à Innsbruck, à Vienne. Que de pièces durent être perdues ou égarées ! Quant aux documents laissés au Château de Porrentruy, ils prirent le chemin de Paris ou de Colmar, préfecture du Haut-Rhin. Si l'on ajoute que les dossiers des grands procès étaient restés à Wetzlar près Francfort, siège du Tribunal d'Empire, on comprend que ce qu'on a appelé les « archives de l'ancienne principauté » soient singulièrement réduites et ne représentent qu'une partie de l'activité politique et administrative de la principauté.

Une réduction nouvelle s'est encore opérée après 1815. Les archives furent remises à la République et Ville de Berne, le 20 juin 1817. Elles étaient renfermées dans trente-trois tonneaux et quatorze caisses. Quelque temps après, on remit à l'Etat de Bâle tous les documents se rapportant à la Ville et à l'Université, ainsi qu'aux anciens bailliages devenus bâlois de Birseck et Pfeffingen, tandis que le Grand-Duché de Baden recevait les archives de Schliengen et Istein. Les archives relatives à Soleure, à l'Argovie, à Neuchâtel, tant *spiritualia* que *temporalia* sont restées dans les mains de l'Etat de Berne, qui conserve d'ailleurs les pièces relatives à l'Alsace.

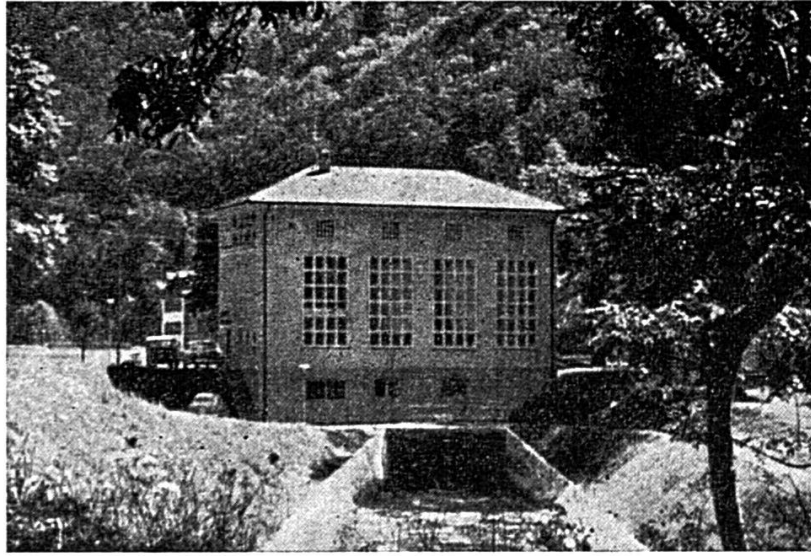
Il nous paraît juste en ce jour de retour des archives à Porrentruy d'évoquer ce passé tumultueux et mouvementé.

Avec un soin jaloux, M. Haeusler et ses collaborateurs, notamment M. André Rais, ont procédé au transfert des archives : celles-ci comptent 2500 volumes reliés, 4500 liasses, 1230 cartons, et 1300 paquets contenant des feuilles volantes et des fascicules. Ces paquets doivent encore être classés et enregistrés.

Les transports ont été effectués avec soin et précision par la Maison Kipfer de Berne, qui a effectué quatre voyages, emmenant tous les documents enfermés dans 1200 caisses. Le matériel transporté correspond à 20 camions de 3 1/2 tonnes.

Je m'excuse de vous citer tous ces chiffres ; mais, dans leur banalité, ils évoquent la mine difficile à exploiter que constituent nos archives, malgré les amputations qu'elles ont subies.

Nous avons tenu à inviter les autorités administratives du Jura, MM. les archivistes des cantons et pays voisins, ayant eu des contacts ou partagé le sort de l'ancien évêché, ainsi que des représentants de l'Université de Berne. Si un profane, ignorant la paléographie, la diplomatique et la sigillographie, ne peut guère déchiffrer que les documents du XVIII^e siècle, l'Université, en revanche, dont la tâche est de former scientifiquement des historiens et des juristes, conti-



Centrale de Bellefontaine

Les Forces Motrices Bernoises S.A.

s'efforcent de couvrir au mieux les besoins en énergie
électrique du Jura bernois

Siège central à Berne, place Victoria 2 — Bureaux
d'exploitation pour le Jura à Bienne, Delémont et Porrentruy

1148



La bicyclette

CONDOR

appréciée pour sa bienfaisance

Pour tous renseignements et prospectus,
s'adresser aux

Usines CONDOR S. A., Courfaivre

Téléphone (066) 3 71 71

Agents dans les principales localités

1142

**pärli
+cie**

Chauffage central

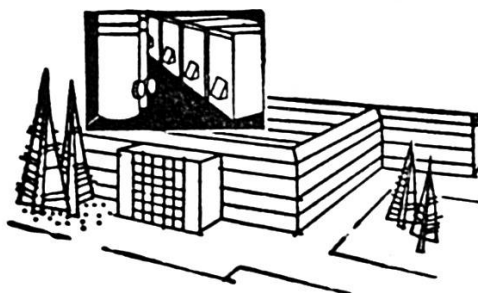
Application de la chaleur
à tout usage

Chauffage par rayonnement

Chauffage au mazout

Climatisation

Installations sanitaires



BIENNE DELÉMONT
TRAMELAN PORRENTROY
SAINT-IMIER

1159

nuera, j'en suis certain, à puiser aux sources, que celles-ci soient à Berne ou à Porrentruy.

Je souhaite que s'éveillent des vocations d'historiens au contact de ces documents du passé. Ceux-ci évoquent les rapports politiques et sociaux de nos ancêtres qui, tout compte fait, ont toujours été, en vrais Celtes, turbulents, frondeurs, farouchement libertaires. Il suffit de lire une ordonnance du Prince, du 19 janvier 1761, concernant la création de rondes de nuit, et qui débute ainsi :

« Etant informé de diverses parts, des désordres, qui se commettent en differens lieux de nos Etats, occasionnés par les courses et clameurs nocturnes des jeunes gens, et débauchés, du mauvais usage que l'on fait des armes, particulièrement des pistolets de poche ; et des vols qui se font fréquemment, tant dans les Villages que sur les paturages : Voulant pourvoir à l'entretien d'une bonne Police, de laquelle dépend la tranquillité, la seureté et la conservation des personnes, et de la fortune de nos Sujets, Nous avons ordonné ce qui suit : »

Ou encore cette autre ordonnance de 1777 relative au port d'armes :

« Pour que les présentes sortent leur plein et entier effet, Nous accordons un terme de 15 jours à compter dès la date de leur publication, pendant lequel ceux de nos Sujets, qui auroient des Pistolets de poche ou armes brisées devront s'en défaire, après lequel terme nos Officiers et Préposés dans les Villes de même que les Forestiers dans les Villages devront faire de tems en tems des visites dans les maisons des particuliers, pour s'assurer si au mépris de la présente Ordonnance on n'y conserve point des armes défendues, et Nous les autorisons de répéter lesdites visites comme aussi de fouiller ceux qui leur paroîtront suspects d'avoir desdites armes cachées dans leurs poches ou habits, aussi souvent qu'ils le trouveront à propos. »

Je ne lirai pas les ordonnances de 1740, expression de la lutte entre le Prince et ses turbulents sujets de l'Ajoie et de la Franche-Montagne.

Une ordonnance de 1729 concernant la réception des étrangers et déserteurs s'en prend énergiquement aux fonctionnaires : « Il s'est trouvé que la négligence et l'inaction de nos officiers et préposés établis dans les villes et villages de notre principauté doit être regardé comme la source et la cause de ce désordre. »

Toutes les ordonnances n'ont pas un caractère pénal. Certaines relèvent d'un esprit progressiste, celle notamment qui concerne le statut des maîtres d'école de 1784, dont certains peuvent sourire aujourd'hui, mais qui doit être jugée en fonction de l'époque. Faute de temps, je ne puis lire la décision savoureuse de 1784 concernant le bilinguisme et enjoignant un examen obligatoire d'allemand pour les sujets désirant entrer dans les classes du Collège de Porrentruy.

La discipline historique est une des plus belles qui soient, car elle exige l'exclusion de tout a priorisme d'ordre idéologique ou politique. Elle est au service de la vérité, et celle-ci ne se découvre qu'à tâtons, même si elle nous blesse, par la lecture assidue des documents. Rien

n'est aussi dangereux pour l'historien que d'attribuer aux mots un sens qu'ils n'avaient pas il y a quelques siècles. Les notions d'Etat, de souveraineté, de nation, d'autorité, doivent être maniées avec beaucoup de prudence, tant elles évoluent tout en conservant la même étiquette. Seuls, les textes historiques, étudiés sous l'angle du juriste et du diplomate, peuvent expliquer ce qui peut paraître une anomalie pour un lecteur du XX^e siècle.

L'Hôtel de Gléresse abrite aussi la bibliothèque dite de l'Ecole cantonale, qui constitue un complément aux archives.

Je souhaite que cet ancien hôtel du XVIII^e siècle, aménagé avec goût, donne aux jeunes de ce pays l'amour du passé, un passé qui n'est ni celui des poètes chantant avec des trémolos dans la voix l'époque de « nos bons princes », ni celui de fats et de petits esprits croyant que la société débute dans notre siècle et que le temps révolu n'est que vaines ténèbres.

Ceux qui nous ont précédés se sont efforcés, selon leur éthique propre, d'organiser un ordre social qu'ils voulaient juste et qu'ils croyaient conforme à leur credo. Mais la vie est faite d'évolution, voire de révolution. L'ancienne principauté a sombré dans la tempête révolutionnaire, comme 200 autres états minuscules du Saint-Empire romain germanique, dont une dizaine au plus ont pu renaître de leurs cendres, en 1815, sans être absorbés par des ensembles nouveaux nés de la Révolution et de l'Empire (Baden, Wurtemberg, Bavière, Saxe, Hesse, Prusse, etc.).

Les archives de l'ancien évêché ont droit à notre respect, à notre sollicitude, comme un témoin glorieux du passé, au même titre qu'une cathédrale.

C'est avec une émotion réelle que je remets les archives de l'ancienne principauté à M. le D^r Rais, conservateur officiel. Il est probable qu'il découvrira à plusieurs reprises mon patronyme dans des documents : des voèbles d'une part (Weibel), représentant le Prince dans mon village de Montignez, des braconniers et faux sauniers d'autre part, prenant plaisir à braver l'autorité représentée par les gabelous. Je ne renie ni les uns ni les autres, car ils sont l'expression des tendances qui ont toujours agité les gens de mon pays, une vieille terre de Séquanie, qui commence aux Rangiers pour mourir lentement sur les contreforts des Vosges, des monts Faucille et de Bourgogne. Merci à M. Rais et à tous ceux qui s'efforceront de relier, par les textes, le présent au passé, dans un climat de vérité, de sérénité, d'amour pour les peines et les joies des hommes, qui passent, fugitifs, en laissant derrière eux quelques bribes d'histoire.

V. MOINE, conseiller d'Etat.